

Nouvelles sahraouies

N° 194 | février 2025

paraît 4 fois par an – ISSN 1016-7730



Le personnel médical de l'hôpital de Dakhla.

Photo SP

S O M M A I R E

Lectrices et lecteurs 2-3

Solidarité médicale à Dakhla 4-5

1^{er} Congrès
contre la disparition 6-9

Conseil de Sécurité 10-11

Acharnement marocain 12

Brèves 13-14

Rencontres en Suisse
Romande 15

Invitation 27 février 16

NOUVELLE SOLIDARITÉ SAHRAOUIE-SUISSE POUR LA SANTÉ À DAKHLA

COMITÉ SUISSE DE SOUTIEN AU PEUPLE SAHRAOUI
VAUROY 2 – 2022 BEVAIX

E-MAIL: CONTACT@SAHRAOUI.CH – C.C.P. 12-6818-7
Comité de soutien au peuple sahraoui – 1211 Genève 8

Chères lectrices et chers lecteurs

Nous voici déjà en février et malgré ce retard, c'est de tout coeur que nous vous envoyons nos bons vœux pour cette nouvelle année 2025. Nous souhaitons que vous alliez bien toutes et tous et qu'ensemble, nous continuions à nous mobiliser pour un monde où nous mettons, parmi les valeurs qui nous unissent, l'humain, la paix, la liberté, la justice au coeur de nos actions... Nous pensons au peuple palestinien tellement meurtri, au peuple sahraoui qui subit régulièrement de violentes attaques, vivant en exil et sous occupation ; à tous les peuples qui cherchent à (re)trouver leur indépendance. Nous vous remercions pour votre générosité qui nous permet de prévoir notamment à Dakhla « des actions santé » qui devraient devenir plus régulières. Cette Willaya a tant souffert des inondations. (voir texte dans le bulletin).

CHANGEMENTS DANS NOTRE COMITÉ

Nous avons déjà évoqué dans notre Bulletin N° 192 d'août 2024 que Berthier Perregaux se retirait de la présidence du Comité suisse de soutien au peuple sahraoui pour des raisons de santé et particulièrement pour une cécité qui devenait problématique pour remplir ses engagements. En Comité, il nous a fallu plusieurs heures de rencontres, de discussions pour savoir comment nous pourrions nous répartir toutes ses activités, lui qui

avait une vision globale de l'histoire sahraouie depuis fin 1975 (moment de la marche verte où le Maroc envahit la colonie du Sahara espagnol) et connaissait tout du fonctionnement de notre Comité depuis 49 ans.

Avec les membres du Comité de cette période, la Suisse fera partie de cette première solidarité européenne qui a cherché à faire connaître le drame que vit toujours le peuple sahraoui et à le soutenir.

Voici les noms de celles et ceux qui font partie aujourd'hui du comité exécutif : deux co-présidentes : Christiane Perregaux et Lucia Tramer, un vice-président : Gilles Boss, une secrétaire : Keltoum Irbah et une trésorière : Aziza Moulay. Sans oublier les autres membres du Comité. Toutes et tous vous remercient pour votre engagement.

BRÈVES

5 parlementaires suisses dans les camps de réfugiés sahraouis

En janvier, pendant 3 jours, des parlementaires suisses se sont rendus dans les camps de réfugiés sahraouis accompagné.es de notre co-présidente Lucia Tramer. Ce voyage les a beaucoup intéressés. Dans notre prochain bulletin, nous aurons la chance de pouvoir lire leurs récits.

Le rapport annuel du Collectif des défenseurs Sahraouis des Droits Humains au Sahara occidental (CODESA) est intitulé : « La perpétuation des crimes par la force d'occupation marocaine en l'absence d'un mécanisme international de protection des civils sahraouis et de surveillance des droits humains au Sahara occidental » On peut être étonné qu'aucune force onusienne

n'intervienne comme protection de la population civile. Certes, le roi aime l'ONU quand le Maroc peut y obtenir des places prestigieuses comme la présidence du Conseil des droits de l'homme en 2024. Pourtant ce conseil n'a pas eu d'influence sur Mohamed VI qui, depuis 9 ans, interdit au Haut-Commissaire des droits de l'homme de se rendre au Maroc. Le Sahara occidental est égale-



Greta Turnberg, dans les camps sahraouis pour accueillir Benjamin et Sanna.

Photo SP

ment une sorte de chasse gardée du roi où se rendent actuellement des affairistes très gourmands concernant notamment les matières premières du Sahara occidental sans oublier la pêche et les fruits et légumes.

Qui ne s'opposerait pas vivement à ce bradage des richesses sahraouies ? Ces ressources comme le solaire sous des formes diverses ou l'hydrogène vert – la folie actuelle – sans compter le phosphate, corrompent aussi bien des chefs d'État que des investisseurs. Ces richesses,

volées au peuple sahraoui, deviennent une aubaine pour des chefs d'État sans foi ni loi qui vont jusqu'à renier leurs « amis sahraouis » d'hier pour manger dans la main du roi. C'est une forme de géopolitique du profit.

Quelle surprise de trouver cette photo prise dans les camps de réfugiés sahraouis !

Les deux cyclistes suédois, Benjamin Ladraa et Sanna Ghotbi qui avaient passé par Genève, étaient arrivés dans les camps,

après avoir traversé 25 pays et pédalé pendant 30 000 kilomètres. Leurs objectifs : parler du peuple sahraoui, raconter son histoire, sa lutte. Elargir le cercle trop étroit de celles et de ceux qui sont au courant des difficultés qui se vivent dans les camps de réfugiés.

Qui se trouve à côté d'eux ?

La surprise se poursuit. C'est Greta Turnberg, suédoise elle aussi, venue dans les camps sahraouis pour accueillir Benjamin et Sanna.

SOLIDARITÉ MÉDICALE EN ACTION: UNE JOURNÉE DE CONSULTATIONS À DAKHLA

Dakhla, 1^{er} janvier 2025 – L'hôpital de Dakhla a accueilli hier une initiative marquante grâce à la collaboration de deux médecins sahraouis, une représentante de l'Association du Comité Suisse de soutien au peuple sahraoui et le Dr. Sidhamed Daha Lehbib. Cette visite a pu avoir lieu car des médicaments ont pu être financés par le Comité suisse pour répondre aux besoins urgents de la population locale en matière de santé. Les consultations ont mis en lumière plusieurs pathologies courantes parmi la population:

- Problèmes respiratoires: Asthme, bronchite et refroidissements aggravés par les conditions climatiques récentes. Rappelons les inondations que Dakhla a subi en novembre 2024.
- Problèmes gastro-entérologiques: Diarrhées et déshydratation.
- Conjonctivites souvent liées aux conditions environnementales.

Les médicaments prescrits ont été distribués directement aux patients, soulignant l'importance d'un soutien médical continu.

Les besoins criants de Dakhla

Lors de cette mission, plusieurs

besoins prioritaires ont été identifiés:

- Matériel de petites chirurgies.
- Médicaments anti-inflammatoires et antalgiques. Probiotiques pour traiter les troubles gastro-intestinaux.

- Personnel médical qualifié, en particulier des médecins généralistes.

Un hommage au Dr Sidhamed Daha Lehbib

Cette journée n'aurait pas été possible sans l'engagement exceptionnel du Dr Sidhamed



Photo SP



Photo Saleh Lehbib

Daha Lehbib qui a joué un rôle central dans l'organisation de cette initiative. Diplômé de l'Université Ernesto Che Guevara à Pinar del Río (Cuba) en

2014, il s'est spécialisé en Médecine Générale Intégrale en 2017. Pendant la pandémie de COVID-19, il a travaillé sans relâche à l'Hôpital National.

Aujourd'hui, il consacre ses vacances à offrir des soins bénévoles dans les hôpitaux sahraouis, notamment à Smara. Grâce à son soutien, les médicaments nécessaires ont pu être achetés et distribués aux patients de Dakhla.

Une solidarité à renforcer !

Cette initiative, bien que réussie, rappelle l'urgence de renforcer les capacités médicales dans les camps sahraouis. Les actions de solidarité, comme celle menée par le Comité Suisse – grâce aux lectrices et lecteurs de son bulletin – et le Dr Sidahmed, sont essentielles pour combler les lacunes actuelles et améliorer l'accès aux soins pour tous.

Le peuple sahraoui appelle à une mobilisation internationale pour garantir le droit fondamental à la santé dans les campements de réfugiés en Algérie.

*Mbata Youssef
Membre du comité suisse*

Comité de rédaction

Christiane Perregaux, Françoise Buchet. La mise en page est réalisée par Thierry Solignac et l'impression par Baillod Imprimeurs S.A. Bevaix.

UNE ANCIENNE DISPARUE SAHRAOUIE, EL GHALIA DJIMI AU CONGRÈS MONDIAL SUR LES DISPARITIONS FORCÉES

«Dans un rapport diffusé sur internet en 2010, j'ai lu que ma mère, (victime de la disparition forcée entre 1976 et 1984) est décédée à El Ayoun à côté de chez moi. Cela a constitué un grand traumatisme et jusqu'à ce jour, je ne sais rien sur les circonstances du décès de ma mère. Le Maroc n'accorde aucune dignité aux victimes de la disparition forcée.» (El Ghalia, Djimi).

Le premier Congrès mondial sur les disparitions forcées s'est tenu les 15-16 janvier 2025 à Genève. Il était co-organisé par le Comité des disparitions forcées des Nations Unies, le Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires des Nations Unies, et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme. Des partenaires de la société civile tels que l'ACAT et la Commission internationale des juristes étaient également engagés dans cet événement.

Ce premier Congrès mondial vise à renforcer les efforts de lutte contre les disparitions forcées en réunissant les principaux acteurs et à favoriser ainsi une action collective. Ce congrès a été sponsorisé par la



Photo SP

France, l'Argentine, les îles Samoa et le Maroc. Il faut mentionner que la délégation marocaine était très importante incluant plusieurs transfuges (Sahraouis ayant choisi le Maroc) qui n'étaient pas des victimes de la disparition forcée.

Contexte de la Conférence

Le congrès s'est déroulé au Centre international de conférences de Genève (CICG). Le programme a été élaboré sur la base de consultations avec des acteurs engagés dans toutes les régions du monde :

Asie ; Moyen-Orient ; Afrique ; Europe ; Amérique latine et Caraïbes. Deux sahraouies se trouvaient à cette conférence : Omeima Abdeslam, membre de la Diaspora sahraouie en Suisse et El Ghalia Djimi, ancienne disparue, habitant le Sahara occidental occupé.

Le département des affaires internationales de l'État de Genève a aussi collaboré à la tenue de ce projet. L'envergure d'un tel événement met en relief l'importance du multilatéralisme et de la collaboration internationale dans les processus décisionnels. Les organisations non gouvernementales ont eu l'opportunité, pendant ce congrès, d'échanger leurs épreuves et leurs attentes. Nous en reparlerons plus bas. Pour leur part, les dispositifs des Nations Unies ont détaillé les mécanismes en vigueur pour chercher à résoudre la question des disparitions forcées.

La désespérance des familles

L'un des objectifs du Congrès mondial multi-acteurs avait pour finalité de définir un plan d'action visant à encourager les États à ratifier et mettre en pratique la Convention, ainsi qu'à renforcer familles et organisations de la société civile. Or des familles de disparus et disparues présentes dans la salle avaient besoin de crier physiquement leur désespoir dans un lieu qui pourrait enfin les écouter. Des délégations de plusieurs pays ont sillonné la salle avec des drapeaux et

ont fait entendre leur espoir. L'émotion était grande de les voir si engagées pour que les disparitions de leurs proches soient réellement considérées comme des crimes contre l'humanité et que les auteurs de ces crimes, souvent des agents d'État – soient punis lourdement.

Propos du Congrès

Un des enjeux de ce Congrès reste celui de valoriser la généralisation de la Convention internationale visant à pré-

server toutes les personnes contre les disparitions forcées, qui a été adoptée en 2006, mais qui reste peu ratifiée. Ce traité reste un instrument essentiel pour empêcher et faire cesser les disparitions forcées qui affectent toujours de nombreuses victimes dans le monde entier. Ce congrès avait pour vocation d'adopter un projet de stratégie et un plan d'action, de mettre en exergue les droits fondamentaux des victimes, d'élaborer un soutien juridique et psychosocial,



Omeima Abdeslam intervient au sujet des disparus sahraouis.

Photo SP



Photo SP

d'encourager la participation des familles et la création de réseaux.

Or aujourd'hui, la disparition forcée demeure trop peu traitée, les charges qui y sont attachées sont amplement absentes des actes d'accusation, même lorsqu'il existe un fondement tangible et avéré pour les justifier. D'où la nécessité d'appréhender les défis liés à la responsabilisation des différents acteurs des disparitions forcées, ainsi que des

approches et solutions pour y remédier.

Parmi les points abordés :

- La lutte contre l'impunité : assurer la responsabilité internationale des auteurs de disparition forcée (parrainée par la Commission internationale des juristes) (CIJ) ;
- Les outils juridiques contre l'impunité : comprendre et exercer la compétence universelle ;
- Accompagner les victimes

de disparition forcée : garantir leurs droits et un soutien multiforme. Cette initiative a été parrainée par le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture (UNVFVT).

Le Congrès mondial vise à rassembler tous les acteurs engagés dans la lutte contre les disparitions forcées : États (parties et non-parties à la Convention) ; Organismes et mécanismes internationaux et régionaux compétents ; des ONG internationales de défense des droits de l'homme travaillant sur cette question ; des Institutions nationales des droits de l'homme.

La présence sahraouie et d'autres délégations

En tant que vice-présidente de l'Association sahraouie des victimes de graves violations des droits de l'homme commises par l'État marocain, El Ghalia Djimi a pris la parole pour rendre hommage aux disparus sahraouis. Elle a été élevée par sa grand-mère, qui a disparu en 1984 et n'est jamais revenue. Notons que El Ghalia Djimi a également fait l'objet d'une disparition forcée en 1981, puis à nouveau entre 1987 et 1991, après avoir participé à une manifestation contre l'occupation marocaine du Sahara occidental à El Ayoun. En novembre 2023, El Ghalia s'était rendue à une conférence sur les disparitions forcées au Centre catalan

pour la paix en Espagne. Cet événement a posé les jalons pour l'organisation du congrès mondial qui s'est déroulé à Genève.

Lors de la prise de parole de la Mauritanie, une délégation a scandé des slogans pour la réparation et pour le sort de leurs disparus. Quand le représentant du Mexique a pris la parole, une délégation a prononcé des slogans en faveur de leurs disparus et ont fait un tour de la salle. La représentante du Maroc (délégation interministérielle) a voulu donner une image forte de son pays, arguant que le Maroc faisait de grands progrès sur ces questions.

Alors, la sahraouie Omeima Abdeslam est intervenue de sa place. Avec force, elle a exprimé sa désapprobation aux propos du Maroc en scandant des slogans en hommage aux disparus sahraouis et à tous les disparus.

El Ghalia Djimi a également fait part de sa frustration: « Jusqu'à ce jour, les droits des victimes sont bafoués dans les territoires occupés du Sahara occidental. Ce territoire que l'on dit sans statut en a un qui est bien clair: il s'agit d'un territoire qui doit être décolonisé; les Sahraouis existent sur le terrain.

J'y habite. Je suis là pour demander que les pays qui soutiennent politiquement le Maroc, comme au Comité contre la disparition forcée, ouvrent un dialogue avec ce pays sur la question suivante: comment

se fait-il que les Sahraouis ne soient pas autorisés à avoir une association pour les victimes des disparitions forcées malgré le fait que le Maroc nous ait reconnus comme victimes de la disparition forcée dans le processus de réconciliation ?

Les défis à relever

A la fin du Congrès, des questions se posent :

- Quel impact ce Congrès peut-il avoir sur la reconnaissance des disparitions des personnes sahraouies ?
- Est-ce possible qu'après ce Congrès de nouvelles coalitions (au delà des clivages politiques connus) unissent

leurs forces contre la disparition forcée ?

- Après ce premier Congrès, comment faudrait-il penser un autre Congrès qui pourrait prendre la mesure des changements qui se sont opérés de l'un à l'autre ?



Photo SP

LE CONSEIL DE SÉCURITÉ SANS PROJET SÉRIEUX POUR UN SAHARA INDÉPENDANT

Le mandat de la Minurso – la Mission des Nations-Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara Occidental - a été reconduit jusqu'au 31 octobre 2025 par 12 voix pour (la Chine, la Grande-Bretagne, les Etats-Unis, la France, la Corée du Sud; le Danemark, la Grèce, la Guyana, le Pakistan, le Panama, la Sierra-Leone, la Slovénie, la Somalie, la Suisse et 2 abstentions (La Fédération de Russie et le Mozambique). Fait exceptionnel, l'Algérie, membre non permanent du Conseil de sécurité, comme la Suisse et huit autres pays, n'a pas participé au vote après que la majorité des membres du Conseil se soit abstenue sur deux projets de résolution que ce pays proposait dans le cadre du respect des Conventions de Genève. Que pouvait-il bien proposer qui hérissait tant la majorité ?

Des amendements nécessaires rejetés

Par 6 voix pour et 9 abstentions, le Conseil de Sécurité a rejeté le premier amendement proposé par l'Algérie, par lequel le Conseil aurait noté avec une profonde inquiétude que « Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) n'a pas pu se rendre au Sahara occidental pour la neuvième année consécutive ». Situation qui préoccupe beaucoup notre comité et qui le fait savoir. Or l'intransigeance du Maroc est toujours la même. De quoi a-t-il donc peur ? De quel droit peut-il refuser une telle visite ? Ce pays

profite de la faiblesse onusienne. Comment l'ONU peut-elle accepter qu'un pays sur lequel aucun doute ne subsiste quant à son respect des Conventions de Genève, notamment, continue à refuser la venue de ses délégations d'enquêtes onusiennes – dont c'est le mandat – de mener des enquêtes sur les questions des droits de l'homme avec toutes les facilités nécessaires.

Par 5 voix pour et 10 abstentions, le Conseil a ensuite rejeté le deuxième amendement par lequel le Conseil aurait envisagé « d'élargir le mandat de la MINURSO afin qu'elle recense les violations du droit international humanitaire et

les violations des droits humains et atteintes à ceux-ci, commises au Sahara occidental ». Par ce rejet, le Conseil de sécurité a montré qu'il ne se positionnait pas majoritairement comme soutien à la recherche de la paix au Sahara Occidental et ne voulait pas saisir cette occasion pour protéger la population civile.

Des Conventions de Genève frappées de mutisme

Finalement, le Conseil de sécurité a adopté, par 12 voix et 2 abstentions (Fédération de Russie et Mozambique), la résolution 2756 (2024) par laquelle il décide de proroger le mandat de la Mission



Photo SP

des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) jusqu'au 31 octobre 2025 sans qu'apparaissent des motivations fortes pour provoquer des changements répondant aux Conventions de Genève dont on fête le 75ème anniversaire en été 2024. Rappelons que le Conseil de Sécurité s'est en partie déplacé à Genève, invité par la Suisse, pour se souvenir de cet événement dont nous n'avons pas vu comment le Conseil de sécurité le concrétiserait afin de donner une chance à l'autodétermination et à la paix .

L'Algérie s'est dite contrainte de soumettre ces amendements à l'Assemblée, le porte-plume américain ayant décidé d'imposer son propre projet de résolution. Les deux textes, provenant de la réflexion algérienne sur cette situation, visaient simplement la défense du respect des droits de l'homme. Ce n'était pas une nouveauté et à plusieurs reprises, la proposition de doter la MINURSO d'une composante droits de l'homme a été proposée, sans succès, alors qu'elle aurait dû faire partie, dès le départ, des mandats de la Minurso.

Les Conventions de Genève ne sont donc pas respectées. La protection de la population civile n'est donc pas garantie. Le représentant algérien du Conseil a dit comprendre les «pressions» auxquelles les représentants du Conseil ont été soumis à New York et dans leurs capitales mais, a-t-il averti, le Conseil risque d'être accusé de «double standard» au détriment du peuple du Sahara occidental.

Si les États-Unis n'ont pas voté en



Photo SP

faveur des amendements, ils se sont dits préoccupés par les conditions humanitaires dans les camps de réfugiés de Tindouf. S'il est vrai que la situation est encore plus précaire depuis les inondations, la solution se trouve dans le retour rapide du peuple sahraoui dans son pays.

Le Royaume-Uni, l'Équateur et la Suisse ont, pour leur part, justifié leur abstention concernant les amendements par leur volonté de ne pas compromettre l'adoption de la résolution finale, ces amendements ne recueillant pas le consensus des membres. Dès lors, quel intérêt peut avoir cette résolution annuelle alors que la population sahraouie des territoires oc-

cupés voit sa situation de peuple occupé se dégrader d'année en année? L'adoption des amendements aurait renforcé la responsabilité de la MINURSO en matière de droits humains et la légitimité du Conseil ont regretté le Mozambique et la Slovaquie. Les États-Unis, en leur qualité de porte-plume, se sont retrouvés sous le feu des critiques de l'Algérie, appuyée par la Fédération de Russie qui a battu en brèche la «partialité américaine» que nous connaissons. Une question qui se pose est de savoir pourquoi les États-Unis continuent de faire partie des «amis du Sahara occidental» au Conseil de sécurité et de tenir la plume alors que ce pays a choisi la partialité?

ACHARNEMENT MAROCAIN SUR LA POPULATION SAHRAOUIE

L'actualité laisse à penser que le Maroc se trouve dans une phase où il accentue sa répression dans les territoires occupés. La surveillance est extrêmement forte aussi bien pour les Sahraouis que pour les quelques étrangers qui ont le courage de se rendre à El Ayoun notamment. A Dakhla, au sud du Sahara occidental, le Maroc a expulsé, le 28 novembre, 3 espagnols venus dans le sud pour découvrir cette baie extraordinaire où viennent, chaque année, des hordes de touristes pour se livrer à leurs sports nautiques favoris.

Ryanair ouvre une nouvelle ligne Madrid-Dakhla

Un journaliste espagnol ayant eu envie de traiter cette question a retrouvé deux parlementaires basques à Dakhla. Tous ont été rapidement expulsés. Que craint le Maroc pour empêcher des parlementaires et un journaliste de se rendre dans la partie occupée du Sahara occidental alors que les touristes sont si nombreux ?

Le Maroc verrouille le Sahara occidental de crainte de voir exposer par les médias la gravité de la situation vécue par le peuple sahraoui. L'ancien colon espagnol n'aurait-il pas quelques regrets de ne pas avoir voulu suivre l'ONU en 1976, en décolonisant le Sahara espagnol ? Il a fait une très grave faute historique en préférant le laisser dans le giron du Maroc. Et c'est la raison pour laquelle le peuple sahraoui souffre de l'exil, de l'occupation et de la

guerre depuis près de 50 ans avec une population écartelée entre les camps de réfugiés en Algérie et les territoires occupés par le Maroc.

Des journalistes maltraités

A EL Ayoun, la capitale, la situation n'est pas meilleure et là aussi les journalistes sahraouis et étrangers sont poursuivis et souvent maltraités. L'objectif marocain est net : rien ne doit sortir des territoires occupés. Le Maroc veut raconter son histoire sans qu'elle puisse être remise en question par ceux-là et celles-là même qui sont les propriétaires des lieux.

La population sahraouie est constamment en alerte !

Elle ne jouit presque jamais d'un moment de respiration. Si elle est à Dakhla, voilà que les journalistes qu'elle accompagne se font remettre dans l'avion ; si elle marche dans les rues d'El Ayoun, il vaut mieux passer son chemin sans s'arrêter. La répression sous des formes très diverses est toujours là. Les territoires occupés sont aussi dangereux et aussi pillés par les très nombreuses entreprises étrangères. On sent un certain besoin dans les palais marocains de cadrer plus que jamais la population sahraouie et de refouler celles et ceux qui veulent les rencontrer.

La répression est aussi présente dans les prisons

Nous apprenons que l'administra-

tion marocaine de la prison d'AIT Melloul au Maroc a procédé le 24 janvier 2025 à des fouilles dégradantes et provocatrices dans les cellules des prisonniers civils sahraouis du groupe de Gdeim Izik dont Mohammed Bani (dont notre comité, grâce à vous, avait aidé les enfants pour leurs rentrées scolaires), Did Ahmed Lamjeyid et Beahin Ismaili.

Vendredi 24, vers 8 heures du matin, un groupe du personnel pénitentiaire et de gardiens ont fait irruption dans les cellules des prisonniers civils sahraouis, procédant à des insultes, des propos grossiers et à des menaces d'actions illégales en plus de la falsification de leurs affaires personnelles.

Ces attaques humiliantes répondaient au fait que les prisonniers sahraouis avaient refusé de garder le silence sur les mesures administratives qui consistaient à placer un groupe de détenus souffrants de maladies chroniques et contagieuses dans la même zone qu'eux. Leur santé étant elle-même déjà très fragile.

N.B. L'ONU, le Conseil de sécurité ne peuvent plus se contenter d'aligner des rapports où rien de concret n'intervient. Beaucoup de personnes et d'organisations s'en plaignent.

BRÈVES

Sahara occidental

« La Suisse a été appelée à suspendre sa coopération économique avec l'occupant marocain qui exploite illégalement les richesses du peuple sahraoui, en attente de son autodétermination depuis 50 ans. » (appel par des parlementaires suisses après leur retour des camps de réfugiés sahraouis – janvier 2025)

Nous espérons une suite « rapide » de la part de nos autorités fédérales et un intérêt de la presse à cet appel.

Dans notre prochain bulletin, nous accueillerons les récits, les expériences et les projets des parlementaires partis dans les camps de réfugiés sahraouis.

Bruxelles

Vu la composition de cette 10^e législature du parlement européen (la droite et l'extrême droite ont progressé), il y avait peu de chance que « L'intergroupe Sahara occidental » survive à cette nouvelle composition. D'autant plus qu'il faut actuellement obtenir le soutien de trois groupes politiques.

Cette situation enlève aux Sahraouis certaines facilités mais rien n'empêche qu'un groupe sahraoui se constitue à Bruxelles pour voir de près comment se traitent, notamment, les nombreuses questions qui se posent à l'UE et au Front Polisario après les arrêts de la Cour de Justice de l'UE favorables au Front Polisario.



Photo SP

Il est indispensable que l'UE remplisse rapidement ses obligations.



Nous poursuivons la question de la disparition forcée, traitée dans ce bulletin avec la vision de Julio Cortazar, écrivain argentin et français, qui nous appelle à ne jamais oublier les disparus et disparues. Quant à Kenti Balla, Sahraoui, il se retrouve disparu avec d'autres compatriotes dans le bagne de Kaalat M'Gouna.

Julio Cortazar nous fait tout de suite entrer dans ce lieu démoniaque où, dans la préface de son livre « Le refus de l'oubli » il écrit :

« Il faut maintenant un présent obstiné avec tout son sang et son ignominie, ce que déjà on cherche à faire entrer dans la plage commune de l'oubli. Il faut continuer à les considérer comme vivants. ceux peut-être qui ne sont plus, mais nous avons l'obligation de les réclamer un par un, jusqu'à ce que la réponse apporte finalement la vérité que l'on cherche aujourd'hui à élucider.

Voilà des mots et des cris d'espoir ; voilà le fait de ne jamais renoncer d'avoir presque le disparu ou la disparue à ses côtés. »

A kaalat M'Gouna, Kenti Balla, arrêté le 19 juin 1987 et libéré en août 1991 raconte : « A Kaalat M'Gouna, il nous était interdit de communiquer avec les Sahraouis qui étaient déjà détenus. Nous n'avions aucune idée de leur existence. Ils ont amené quatre autres Sahraouis mais ceux-ci étaient dans une autre cellule. Alors nous avons décidé de faire la grève de la faim et de demander à parler à un officier de rang élevé pour avoir la permission ». « Merci Kenti d'avoir partagé avec nous ta situation: communiquer avec les quatre autres Sahraouis ». Nous avons pu nous rencontrer et peu de temps après, nous étions libérés. Mais pendant tout ce temps que nous avons passé à Kalaat M'Gouna, nous n'avions eu aucun contact avec d'autres Sahraouis détenus. Les murs étaient tout lézardés et pendant l'hiver 1989, une partie du mur s'est écroulé. et beaucoup d'eau est rentrée. Pendant la nuit nous vidions l'eau.

La disparition forcée, on sait quand elle commence mais on ne sait pas quand elle finit.

Comme l'a écrit Julio Cortazar: «Ne jamais renoncer d'avoir le disparu ou la disparue à ses côtés.» Jusqu'à ce qu'on les retrouve.

(Diverses sources)

FIN 2024: RENCONTRES AVEC LE PEUPLE SAHRAOUI EN SUISSE ROMANDE

Neuchâtel:

Cinéma MINIMUM

Le 13 novembre, plus d'une cinquantaine de personnes se retrouvent pour visionner deux court-métrages sur le peuple sahraoui: D'abord « JAIMA » – « la tente » –, réalisé par Francesco Pereira de l'école de cinéma de Locarno (CiSA) avec l'école de cinéma des camps de réfugiés sahraouis; une entrée dans la culture sahraouie par la cérémonie des trois thés sous la tente. Puis, « Insumisas » des cinéastes Laura Dauden et Miguel Angel Herrera offrent les portraits de 5 femmes sahraouies infatigables, déterminées. Elles sont sources d'inspiration pour celles et ceux qui luttent pour la liberté et les droits humains. Deux moments très différents et très forts suivi d'échanges entre la salle et deux Sahraouies de la diaspora en Suisse: Omeima Abdeslam et la docteure Rabub.

Lausanne: Marché de « Noël Solidaire »

organisé par la FEDEVACO

3 jours très animés pendant lesquels le stand sahraoui avec l'ADER/S, la diaspora Sahraouie et le Comité de soutien avec le peuple sahraoui ont accueilli de nombreux visiteurs et visiteuses, souvent très intéressés par les grands panneaux illustrés, largement décrits aux visiteurs, notamment pas Moulay, le Président de la diaspora sahraouie en Suisse..



Il sait décrire l'histoire actuelle du peuple sahraoui – avec les heures sombres de l'exil et de l'occupation marocaine et la remarquable résistance sahraouie: les discussions se poursuivant en buvant le thé sahraoui à côté d'Omeima qui raconte mieux que personne l'histoire de son peuple. Une occasion de le faire connaître alors qu'il est si absent dans la presse. Une occasion également de repartir avec verres, théière et thé vert ou avec un petit bijou ou des objets provenant des camps de réfugiés sahraouis.

Le 11 décembre, à l'ONU à Genève

Une journée sur la situation des droits de l'homme au Sahara occidental avec une centaine de personnes préoccupées par la situation qui perdure sans qu'une issue ne soit trouvée. Au cours de 3 panels, l'assemblée a pu entendre des spécialistes de droit in-



Photo SP

ternational, de droit international humanitaire, des organisations spécialistes dans les ressources naturelles, pillées toujours davantage au Sahara occidental. L'objectif d'une telle réunion est pluriel: à la fois faire connaître la situation du peuple du Sahara occidental, mobiliser de nouvelles ONG et instances onusiennes afin qu'elles entraînent de nouvelles organisations et un large public pour enfin donner une chance à l'autodétermination à laquelle ce peuple a droit. Cette conférence s'est tenue à l'ONU afin que les membres de cette « grande maison » puissent aussi intervenir dans les différentes instances décisionnaires, en insistant sur le fait que le Sahara occidental ne peut plus rester absent des lieux où se prennent les décisions.

D'autres propositions de rencontres vous seront faites au cours de l'année mais reprenez le 27 février – 49^e anniversaire de la RASD.



INVITATION

49^e Anniversaire de la République Arabe Sahraouie Démocratique

La Représentation du Front Polisario en Suisse

Le Comité suisse de soutien au peuple sahraoui

La diaspora sahraouie en Suisse

*vous invitent cordialement à assister à la réception qu'ils donneront
à l'occasion de la Fête nationale de la République Arabe Sahraouie démocratique*

jeudi 27 février 2025 de 19 h à 21 h

Genève : Salle LE FORUM

14, rue du Village Suisse – 1205 Genève – Entrée par la cour de 14 Village Suisse

ADRESSES DE NOTRE COMITÉ

Suisse romande

Comité de soutien au peuple sahraoui

Berthier Perregaux – Vauroux 2 – 2022 Bevaix – Tél. 032 846 14 89

Internet www.arso.org

Françoise Buchet – Côte 6 – 2000 Neuchâtel – Tél. 032 853 50 80

Gilles Boss – Quai de la Thièle 4 – 1400 Yverdon-les-Bains

Suisse alémanique

SCHWEIZERISCHES UNTERSTÜTZUNGSKOMITEE FÜR DIE SAHRAOUI – Postfach 8205 – 3001 Bern